

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 janvier 2021

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3733)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL33

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Proroger les dispositions relatives à la création d'un système d'information aux seules fins de lutter contre l'épidémie de covid-19 interroge alors qu'au 1er avril, il faut l'espérer, la plupart des Français seront déjà vaccinés.